conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 1 de 16

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/de la préparation

peinture dispersion

Utilisations identifiées pertinentes

#### Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9 Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700 Téléfax: +41 41925 6735

E-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

# 2.3. Autres dangers

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 2 de 16

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0.1 %.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Préparations

# **Composants pertinents**

N° CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1					
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d' <= 10 µm]	une poudre contenant 1 % ou plus de	e particules d'un diamètre	15 - < 20 %		
	236-675-5		01-2119489379-17			
	Carc. 2; H351					
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,036 %		
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410					
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one			< 0,1 %		
	220-239-6		01-2120764690-50			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410					
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
		613-167-00-5	01-2120764691-48			
		Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	15 - < 20 %
	I'	CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; DL50 = >5000 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,036 %
	voie orale: ATE Aquatic Acute 1	ATE 0,21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par E 450 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,036 - 100 1; H400: M=1 c 1; H410: M=1	
2682-20-4	220-239-6	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	< 0,1 %
	brouillards); de H317: >= 0,001 Aquatic Acute 1		
55965-84-9		masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015 %
	brouillards); de H314: >= 0,6 - Irrit. 2; H319: > Aquatic Acute 1	ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,33 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = >75 mg/kg; par voie orale: DL50 = 49,6-75 mg/kg Skin Corr. 1C; 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye = 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 (c 1; H410: M=100)	

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

# Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 4 de 16

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Remarques générales

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### **Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Protection individuelle: voir rubrique 8

### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 5 de 16

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Eviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures au latex, sans solvant

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
55965-84-9	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle [26172-55-4] et 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2682-20-4] mélange 3:1 (inhalable)	-	0,2		VME 8 h	S, SSC	
		-	0,4		VLE courte durée		
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	SSC	
1332-58-7	Kaolin (alvéolaire)	-	3		VME 8 h		
14807-96-6	Talc (exempt de fibres d'amiante) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	SSC	

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 6 de 16

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type	•	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contena	ant 1 % ou plus de partic	ules d'un diamètre <=	: 10 μm]
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)			
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL	, aigu	par inhalation	systémique	2,16 mg/m³
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	local	3,6 mg/m³
Salarié DNEL	, aigu	par inhalation	local	3,6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	43,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	local	4,54 mg/cm <sup>2</sup>
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1,08 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,18 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, aigu	par inhalation	local	1,18 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	dermique	systémique	21,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	dermique	local	2,27 mg/cm <sup>2</sup>
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
Utilisateur priv	vé DNEL, aigu	par voie orale	systémique	160 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	6,8 mg/m³
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-	3-one et de 2-méthyl-2H-	-isothiazol-3-one (3:1	)
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
Salarié DNEL	, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m³
Utilisateur priv	ré DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
Utilisateur priv	ré DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m³
Utilisateur priv	vé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c./jour
Utilisateur priv	vé DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 7 de 16

### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu enviror	nemental	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un	n diamètre <= 10 μm]
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'e	au douce	1000 mg/kg
Sédiment ma	rin	100 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		100 mg/kg
14807-96-6	talc, silicate de magnésium hydraté (MG3H2(SIO3)4)	
Eau douce		597,97 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	597,97 mg/l
Eau de mer		141,26 mg/l
Eau de mer (ı	rejets discontinus)	141,26 mg/l
Sédiment d'e	au douce	31,33 mg/kg
Sédiment ma	rin	3,13 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Eau de mer (ı	rejets discontinus)	0,0011 mg/l
Sédiment d'e	au douce	0,049 mg/l
Sédiment ma	rin	0,00499 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,03 mg/l
Sol		3 mg/kg
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiaz	zol-3-one (3:1)
Eau douce		0,0039 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,0039 mg/l
Eau de mer		0,0039 mg/l
Eau de mer (ı	rejets discontinus)	0,0039 mg/l
Sédiment d'e	au douce	0,027 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,027 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,23 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.- EN ISO 16321

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 8 de 16

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir. tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Vêtement de protection leger. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345

### Protection respiratoire

Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2 Pour le travail de meulage: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P2 FN 137

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: voir la couleur sur l'étiquette d'emballage

Odeur: douceâtre
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

ca. 0°C °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

ca. 100 °C

ca. 100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: en infirmité Limite inférieure d'explosivité: non applicable Limite supérieure d'explosivité: non applicable Point d'éclair: Température d'auto-inflammation: non applicable Température de décomposition: non applicable pH-Valeur (à 20 °C): 8.0 - 9.0 Viscosité cinématique: Hydrosolubilité: complètement miscible La vitesse de dissolution: non applicable Pression de vapeur: non déterminé Densité (à 20 °C): 1,31 g/cm<sup>3</sup>

9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Caractéristiques des particules:

Liquide, non applicable

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 9 de 16

### Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Durée d'écoulement:

non applicable
non applicable
non applicable

#### Information supplémentaire

aucune

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide, Agent oxydant...

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 10 de 16

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 μm]						
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		OCDE 425		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>6,82					
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2h	H)-one						
	orale	ATE 450	mg/kg					
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		OCDE 402		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,21	mg/l					
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)	2-méthylisothiazol-3(2H)-one						
	orale	DL50 mg/kg	285	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat				
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l					
55965-84-9	masse de réaction de 5-	chloro-2-mé	thyl-2H-isothi	azol-3-one et de 2-mé	thyl-2H-isothiazol-3-o	one (3:1)		
	orale	DL50 mg/kg	49,6-75	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>75	Lapin				
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l					
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	0,33 mg/l	Rat				

### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1))

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <=  $10 \mu m$ ]: Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO2 selon la norme EN 15051-2 montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de <= $10 \mu m$  et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO2 entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 11 de 16

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000

Page 12 de 16

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la	a forme d'un	e poudre cor	ntenant 1	% ou plus de particules d	l'un diamètre <= 10 μ	m]
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)	-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,15	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,27	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0403	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	12,8	3 h	Boue activée		OCDE 209
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-	one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>0,15	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,157	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,87	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	34,6	3 h	Boue activée		
55965-84-9	masse de réaction de 5-c	hloro-2-méth	nyl-2H-isothia	azol-3-on	e et de 2-méthyl-2H-isoth	iazol-3-one (3:1)	
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 202
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,027	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,05	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	7,92	3 h	Boue activée		OCDE 209

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000

Page 13 de 16

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation		-	-	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	70-80%	28		
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	>60%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	100%	28		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>80%	28		

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,7
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-0,32
	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<3

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	189	Danio rerio	OCDE 305
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	3,16	Aucune donnée disponible	
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<100		

# 12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 14 de 16

### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits

de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la

rubrique 08 01 11

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages

collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR)
---------------------------

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

<u>14.4. Groupe d'emballage:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro<br/>d'identification:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de<br/>transport.

14.2. Désignation officielle de<br/>transport de l'ONU:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de<br/>transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>
<u>d'identification:</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 15 de 16

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 0,021 % (0,269 g/l)

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV 0,013 % (0,177 g/l)

dans les vernis et peintures:

### Information supplémentaire

Ce produit est un « produit traité sans fonction primaire biocide (art. 58 en combinaison avec l'art. 3 (1) a)) ». Le produit contient des biocides à action conservatrice pour lutter contre la dégradation microbienne (PT6).

### Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 0.003 %

### Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,8,9,15.

# Abréviations et acronymes

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on

Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für

Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very

bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC -

Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

### Les principales références bibliographiques et sources de données

Bibliographie: http://gisbau.de http://www.baua.de

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### Modulan CH 3302 Seidenlatex 20

Révision: 08.07.2025 Code du produit: 70531016300000 Page 16 de 16

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures,	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St
	solvants, diluants								

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus

TF: Fonctions techniques

de rejet dans l'environnemen AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)